

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 24 février 2026

Date de la convocation: 18 février 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 10

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 24 février 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20260224_04

Placement de fonds sur un compte à terme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la vente de la ferme de Terge intervenue le 29 janvier 2026,

Considérant que le produit de cette vente s'élève à 163 000 €,

Considérant le niveau actuel de la trésorerie communale et les prévisions de dépenses d'investissement à court terme,

Considérant l'intérêt d'une gestion prudente et optimisée des fonds disponibles,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *DECIDE le placement de la somme de 163 000 €, issue de la vente de la ferme de Terge, sur un compte à terme ;*
- *FIXE la durée de ce placement à six mois maximum, avec possibilité de mobilisation des fonds en cas de nécessité ;*
- *AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'établissement bancaire ou du comptable public pour la mise en œuvre de ce placement ;*
- *CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au comptable public pour exécution.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 25/02/2026

Date de réception de l'AR: 25/02/2026

042-214201162-DE_20260224_04-DE

A G E D I